

Assemblée générale du SPASEEN FO Limousin du 4 février 2020

ORDRE DU JOUR

Tour de table (*présentation et affectation de chacun*) + mandats

1. Situation nationale

- Réforme retraites par points : point sur la situation et les actions menées
- Point réforme territoriale et régionalisation EN
 - Les lignes directrices de gestion

Les mutations (*dès le 1^{er} janvier 2020*) et les promotions (*dès le 1^{er} janvier 2021*) ne seront plus soumises à la consultation des CAP ; elles seront traitées à travers des « *règles souples* » de gestion, élaborées en concertation avec les OS du service concerné au niveau local.

Ces règles de gestion pourront prendre en compte des critères supplémentaires à ceux indiqués dans la loi.

Quels seront ces critères dans notre ministère ? Des critères locaux ?

Le SPASEEN-FO est attaché, comme les personnels au barème, principalement basé sur l'ancienneté de service et sur des critères objectifs.

Ni les CAP, ni même le Comité Technique ne seront consultés sur l'ensemble des situations individuelles.

Des « *règles souples* » seront instaurées, variables d'un service à un autre, d'une académie à une autre, créant des disparités territoriales.

C'est la remise en cause de l'égalité de traitement des fonctionnaires, de la spécificité des statuts particuliers de corps mais aussi l'affaiblissement et le contournement des représentants du personnel.

Les agents se retrouveront seuls et démunis pour gérer leur mobilité ou se défendre face à l'arbitraire local.

Les CAP ne seront saisies que pour les sanctions disciplinaires et recours. Elles ne seront plus organisées par corps mais par catégories A, B, C et la CAP pourra même être créée pour plusieurs catégories lorsque les effectifs sont faibles.

2. Situation du Limousin

- Trésorerie :

Reprise de cartes

Explication quant à l'évolution du prix du timbre : pour 2020, il n'y a pas eu d'augmentation (*Cf. circulaire trésorerie*)

- Renouvellement du bureau :

- **Nombre d'adhérents :**

Depuis sa création en 2019, le SPASEEN-FO Limousin totalise 6 adhésions.

Notre implantation sur toute l'académie, notre présence régulière sur le terrain doivent rester une priorité, c'est le gage de notre crédibilité, c'est le sens premier de l'action syndicale.

La dynamique créée par une action collective où chaque adhérent, sympathisant a sa place doit permettre au SPASEEN-FO Limousin de développer son implantation territoriale pour faire progresser notre action.

S'implanter, se développer, c'est renforcer le syndicat, pour la défense des revendications.

La force du syndicat réside aussi dans sa pérennisation au travers d'une cohésion intergénérationnelle qui doit permettre à chaque homme et femme, de s'exprimer librement pour réfléchir et construire, collectivement, une action dans l'intérêt de toutes et tous.

- **Action syndicale :**

⇒ HIS et tournées : à programmer en EPLE et services déconcentrés (*rectorat, DSDEN, ...*)

Semaine du 17 au 21 février 2020 : HIS au Rectorat

3. Formation syndicale

Plan de formation UD19, 23 et 87

Plan de formation FNEC nationale

12 jours de formation syndicale (*décret 1982*)

4. Questions diverses et situations particulières